

Compte utilisateur

Compte utilisateur

Description du service

Le service de compte **SIM** (Service Intranet universitaire) est la clé d'accès à la majorité des services universitaires pour tous les étudiants admis et les employés. Selon le statut de l'utilisateur, ce compte permet l'accès à différents services (Centre étudiant, Synchro, courriel institutionnel, Studium).

La création des comptes est automatique dès l'admission d'un étudiant ou l'embauche d'un employé. Le compte utilisateur est fourni avec un code d'identification (code d'accès) et un UNIP/mot de passe.

Pour les utilisateurs occasionnels ou en lien d'activité avec l'Université de Montréal, il existe deux types de comptes :

1. Le compte «Invité», dont la gestion est prise en charge par l'unité qui accueille un utilisateur occasionnel (ex.: consultant, conférencier, etc.);
2. Le compte «Invité institutionnel», dont la gestion est prise en charge par les Technologies de l'information pour les utilisateurs qui travaillent pour l'UdeM, sans avoir un lien d'emploi direct.

Inclusions

- Création automatique des comptes étudiants et employés;
- Création des comptes invités en lot (25 comptes et plus);
- Création des comptes invités institutionnels;
- Outil de gestion locale des permissions (OGLP) pour la création des comptes invités et l'octroi des accès;
- Aide à l'utilisation de l'outil OGLP pour les unités.

Particularités du service

L'autorisation d'un parrain (personne en autorité) est requise pour toute demande de création ou de prolongation de compte invité.

À qui s'adresse ce service

Étudiant

Professeur

Chargé de cours

Employé régulier

Employé sur fond de recherche

Invité

Diplômé

Retraité

Conditions d'utilisation et responsabilités de l'utilisateur

Conditions d'utilisation

Consulter les [règles d'inactivation du service](#).

Communiquer avec le [Centre de services](#) des TI pour connaître les règles qui régissent la création d'un compte «invité institutionnel».

Responsabilités de l'utilisateur

Les utilisateurs doivent se conformer à la Politique de sécurité de l'information.

Comment obtenir le service

La création des comptes est automatique dès l'admission d'un étudiant ou l'embauche d'un employé. Le compte utilisateur est fourni avec un code d'identification (code d'accès) et un UNIP/mot de passe. À noter que les diplômés et les retraités conservent leurs comptes à vie.

Pour la création d'un compte invité, s'adresser au responsable d'unité.

Pour la création d'un compte invité institutionnel ou de comptes en lot, le responsable d'unité peut compléter le [formulaire d'aide](#) ou communiquer avec le soutien aux unités au poste 1740.

À noter que pour toute demande de création d'un compte invité, il est nécessaire de fournir le nom, le prénom et la date de naissance de l'invité ainsi que l'adresse de courriel ou le code d'accès du parrain (personne en autorité à l'UdeM).

Disponibilité du service

Le Centre de services des TI est disponible du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00, sauf les jours fériés.

Délais de traitement des requêtes

Les requêtes de service sont traitées en 48 heures.

Comment obtenir du soutien

Consulter la [FAQ](#).

Tarifs

Offert gratuitement.